

Chambé Citoyenne

Pour une ville écologique et solidaire

Projet soumis à l'assemblée du 9 janvier 2020

Le projet municipal Chambé Citoyenne est fondé sur des valeurs : coopération, justice sociale, solidarité, respect de l'environnement, mieux vivre ensemble.

- Il est construit avec les personnes qui ont participé à nos assemblées, groupes de travail, débats, actions de terrain, tout au long de ces deux dernières années.
- Il comprend des engagements dont la mise en œuvre concrète nécessitera l'implication des citoyen·nes. Il intègre aussi des idées, des aspirations, qui demandent des approfondissements et des arbitrages en cours de mandat.
- C'est un projet municipal pour Chambéry, avec une vision d'agglomération pour Grand Chambéry, car les compétences de l'agglomération sont aujourd'hui vastes et structurantes (transports, déchets, eau et assainissement, urbanisme, habitat, développement économique, tourisme...)
- Il intègre enfin un principe de responsabilité financière, pour garantir la pérennité des actions. Le chiffrage du projet est en cours ; les coûts prévisionnels des propositions susceptibles de mobiliser les moyens les plus importants sont précisés dans le texte.
-

Version du 27 Décembre 2020 (relecture sophieB)

Sommaire

Table des matières

Chambé Citoyenne <i>Pour une ville écologique et solidaire</i>	1
1. Chambéry par et pour les citoyen·nes.....	3
1.1. Partager le pouvoir : redéfinir le rôle des élu·es pour organiser une démocratie collégiale....	3
1.2. Réfléchir et décider : des élu·es et des habitant·es qui collaborent.....	4
1.3. Pouvoir d'agir : soutenir et développer les implications et les initiatives.....	6
2. Chambéry écologique.....	9
2.1. Réduire notre empreinte écologique	9
2.2. Pour une ville qui respire mieux.....	10
2.3. Sobriété et innovation sociale : soutenir la transition en actes.....	12
3. Chambéry solidaire.....	14
3.1. Un logement pour toutes et tous.....	14
3.2. Chambéry sans pauvreté : des dispositifs novateurs.....	15
3.3. Vivre ensemble.....	16
3.4. Prendre soin des personnes les plus vulnérables.....	18
3.5. Agir pour l'école et la petite enfance.....	19
4. Grand Chambéry : notre projet pour l'agglomération.....	21
4.1. Habitat, urbanisme, développement économique.....	21
4.2. Transports et déplacements.....	24
4.3. Déchets.....	25
5. Des moyens au service d'un projet.....	27

1. Chambéry par et pour les citoyen·nes

Nous voulons relever le défi de la participation citoyenne : reliés, pas isolés. Les habitantes et les habitants peuvent faire davantage que réclamer, subir ou être spectateurs ; les élu·es ne sont pas obligés de décider seuls. Nous sommes convaincu·es que la démocratie en 2020 se vit en actes : nous mettrons en œuvre les structures, les méthodes pour redonner à toutes et à tous le pouvoir d'agir, comme nous avons commencé à le faire depuis deux ans. Les élu·es arbitrent, assument les décisions, et animent. Les citoyen·nes participent à la préparation de la décision, et s'impliquent dans les réalisations.

Les propositions suivantes seront mises en œuvre dans le cadre d'Etats Généraux de la démocratie locale, dans les premiers temps du mandat.

1.1. Partager le pouvoir : redéfinir le rôle des élu·es pour organiser une démocratie collégiale

1/ La personne qui est Maire est-elle chef d'une troupe d'élu·es, ou capitaine d'une équipe ?

> Au sein d'un Conseil Municipal, la décision est bien souvent en pratique celle de quelques élu·es influent·es. Nous voulons au contraire expliciter des rôles pour chaque élu dans un fonctionnement collégial, régulièrement réajusté. Le ou la Maire fait partie de l'équipe municipale, anime, coordonne, arbitre si nécessaire. A Chambéry ce poste ne sera pas cumulé avec celui de Président·e de Grand Chambéry.

2/ Les élu·es doivent assumer des décisions, mais sont auparavant les animateurs de la réflexion.

> Pour chaque décision d'importance à prendre, les élu·es mettront en œuvre la méthode la plus ouverte possible. Les Commissions Municipales seront participatives, et constitueront les lieux de préparation des délibérations. Elles comprendront une majorité d'habitant·es, avec une charte qui définira un cadre pour l'engagement, des moyens de formation associés, des garanties matérielles pour rendre possible la participation.

3/ La pratique démocratique des élu·es doit être contrôlée pour maintenir la confiance.

> Un observatoire permanent de la démocratie constitué de citoyen·nes veillera au respect de l'ensemble des processus démocratiques et en dressera un bilan annuel public. Il aura un devoir d'alerte permanent.

4/ Les nécessités du quotidien, la volonté d'aller vite, peuvent faire perdre de vue la cohérence du projet.

> L'action municipale est guidée par une « boussole citoyenne » : les décisions, les projets sont évalués selon leur contribution :

- A l'égalité femmes hommes
- Au développement du pouvoir d'agir des habitant-es.
- A la justice sociale.
- A la transition écologique.

Propositions soumises à l'assemblée :

1. Adopter un fonctionnement collégial du Conseil Municipal, avec un rôle pour chaque élu-e. Celui du Maire est d'animer, coordonner, arbitrer si nécessaire ; cette fonction ne sera pas cumulée avec la Présidence de Grand Chambéry.

2. Elaborer les projets municipaux au sein de Commissions, dans lesquelles les habitant-es seront majoritaires, et qui les soumettront à la délibération du Conseil Municipal.

3. Créer un observatoire de la démocratie garant du respect des processus démocratiques.

4. Guider l'action municipale par une boussole citoyenne: égalité femmes-hommes, développement du pouvoir d'agir des habitant-es, justice sociale, transition écologique.

1.2. Réfléchir et décider : des élu-es et des habitant-es qui collaborent

5/ Les Conseils de Quartiers souffrent aujourd'hui de n'être pas écoutés. Ils sont dans notre projet à la base de l'animation de la démocratie locale !

> Nous voulons que les Conseils de Quartiers soient non seulement des lieux d'écoute, de dialogue, mais aussi qu'ils exercent des compétences. Ils seront dotés de budgets dédiés, avec un pouvoir local dans la mise en œuvre des réalisations délibérées.

6/ Comment participer à la vie locale sans être pleinement informé ? Publier des informations est parfois vécu comme un risque par une Municipalité. Mais partager le pouvoir, c'est avant tout partager le même niveau d'information.

> Le public sera informé suffisamment à l'avance pour comprendre les points à l'ordre du jour des Conseils et des Commissions. Des résumés non techniques seront mis à disposition, ainsi que les rapports de présentation complets. Les comptes rendus des Conseils Municipaux, des Commissions et des Conseils de Quartiers seront publiés intégralement.

7/ Être à l'écoute ne suffit pas, encore faut-il apporter des réponses.

> Nous instaurerons un droit d'interpellation et un devoir de réponse du Conseil Municipal, qui s'appliquera aux Conseils de Quartiers, aux instances collectives et associatives, et aux habitant-es sous forme pétitionnaire. Des interpellations individuelles seront possibles ; les interpellations reçues et les réponses apportées seront publiées, sous réserve de l'accord de la personne à l'origine de l'interpellation.

8/ Les plus jeunes aspirent à davantage de démocratie ! Porteurs d'idées nouvelles et d'énergie, les jeunes ont besoin de se faire entendre, et nous en avons besoin.

> Comme 2000 autres communes en France, nous mettrons en place un Conseil Municipal des Jeunes, dont les propositions seront soumises au Conseil Municipal, et qui disposera d'un budget dédié sur la politique enfance-jeunesse.

9/ Mettons en place une démocratie directe, garante du lien entre les élu-es et l'ensemble de la population !

> Des référendums locaux portant sur les domaines de compétence de la Ville pourront être organisés à l'initiative de la Municipalité ou d'un groupe d'habitant-es (référendum d'initiative citoyenne local qui pourra être réglementaire, abrogatif ou révocatoire). Leur organisation, dont les modalités restent à construire, comprendra un temps suffisant de débat. Le périmètre des votants intégrera les citoyen-nes, les habitant-es et les usagers de la commune. Nos élu-es s'engagent à respecter les résultats du référendum. Cette disposition pourra être déclinée à l'échelle de l'agglomération.

10/ La vie associative, creuset de la participation citoyenne.

> Le tissu associatif de Chambéry est particulièrement dense et vivant, mais il a été malmené au cours du mandat 2014-2020 : soutien direct amputé de 500.000 €/an, et 2M€/an en moins de mise à disposition de moyens. Les associations sont pourtant le premier lieu d'action collective ; elles réalisent, soutiennent, imaginent, créent du lien. Nous souhaitons redéfinir l'enveloppe financière globale de soutien aux associations, en réexaminant leur répartition, et en leur donnant de la visibilité avec des partenariats sur plusieurs années. Une Commission Vie Associative sera garante de la transparence et de la cohérence des subventions.

11/ Les Conseils Municipaux sont publics, mais la présence des citoyen-nes est-elle vraiment encouragée ?

> Nous proposons d'améliorer les conditions de participation des habitant-es aux séances du Conseil Municipal :

- Tenir les Conseils Municipaux dans une salle assez grande pour accueillir toutes les personnes qui souhaitent y assister.
- Les réunir régulièrement dans les différents quartiers de Chambéry, en laissant une part importante aux interventions des habitant-es des quartiers hôtes.
- Les retransmettre en direct, y-compris les séquences d'interpellation et les interventions du public, et les archiver en accès libre.

12/ Les services municipaux ont un rôle clef à jouer.

> Les agents municipaux ont leurs compétences, leur expertise et leur énergie à mettre au service de la population, et d'un projet municipal auquel ils seront associés. C'est un rôle central, une mission engageante, qui mérite en retour respect, considération et attention ; les élu-es en seront garants. Nous proposons de mettre en place une politique de gestion de ces personnels axée sur la valorisation des personnes, l'accompagnement, la qualité de vie au travail et les conditions de travail. Une charte de valeurs et de bien-être au travail sera construite avec les agent-es et les représentant-es du personnel.

Propositions soumises à l'assemblée :

- 5. Doter les Conseils de Quartiers d'un pouvoir local dans la mise en œuvre des délibérations, avec un budget dédié.**
- 6. Diffuser et rendre accessibles les délibérations et les documents préparatoires des Conseils Municipaux, Commissions et Conseils de Quartiers.**
- 7. Répondre aux interpellations formulées par les Conseils de quartiers, les instances collectives et les pétitions des habitant-es.**
- 8. Installer un Conseil Municipal des Jeunes.**
- 9. Permettre l'organisation de référendums locaux portant sur les domaines de compétence de la Ville, organisés à l'initiative de la municipalité ou d'un groupe d'habitant-es.**
- 10. Soutenir les associations avec des conventions sur plusieurs années.**
- 11. Améliorer les conditions de participation des citoyen-nes aux séances du Conseil Municipal.**
- 12. Mettre en place une organisation claire, une plus grande attention au bien-être au travail des agents municipaux.**

1.3. Pouvoir d'agir : soutenir et développer les implications et les initiatives

13/ Où s'informer, où s'exprimer ? Où trouver de l'aide, des outils, de la formation pour ses projets ? Où faire ses démarches quand les services s'éloignent ?

> Nous proposons des lieux d'accueil au plus près des habitant-es, en nous appuyant sur les Mairies de Quartier. Les habitant-es pourront y être renseignés sur tous les sujets dépendant de la ville, s'y former à la mise en œuvre de projets collectifs, y être accompagné dans leurs démarches, leurs projets, et y déposer leurs interpellations. Ces Mairies de Quartiers de pleine compétence deviendront ainsi également de véritables Maisons de la Citoyenneté. Des services publics municipaux de proximité y seront réimplantés, en particulier le service éducation.

14/ Faire ensemble suppose de pouvoir se retrouver ! L'accès aux lieux de réunion et d'animation est souvent difficile, alors que Chambéry dispose d'un patrimoine bâti de 200 000 m² !

> Nous proposons d'ouvrir les Mairies de Quartiers et les bâtiments sous gestion municipale qui y sont adaptés aux réunions et manifestations des citoyen·nes qui en feront la demande.

15/ Beaucoup de villes ont expérimenté avec succès les budgets participatifs, qui permettent à des projets collectifs de voir le jour, pour l'intérêt général !

> Nous organiserons chaque année un appel à projets participatifs proposés et choisis par des habitant-es. Une part significative du budget d'investissement de la Ville y sera consacré.

16/ Partager le pouvoir, ce n'est pas céder nos services publics à des intérêts particuliers !

> Nous reprendrons pleinement le contrôle des services publics, par un pilotage rigoureux des délégations de service public, avec une renégociation en faveur de la collectivité après un audit de chaque contrat. Nous faisons le choix politique de la gestion directe par la collectivité dès que possible et maintiendrons les régies actuelles. Un contrôle accru sera également porté sur Cristal Habitat (où siègent des élu·es de l'agglomération) pour mieux maîtriser le logement social.

17/ Des services publics de proximité, c'est vital pour les quartiers

> Certains services publics ne dépendent pas de la compétence de la Ville (CAF, CPAM, Poste...). Nous ne nous résoudrons pas à la fermeture de leurs implantations locales, en intervenant vigoureusement auprès des décideurs et en mettant en œuvre les solutions qui peuvent l'être.

Propositions soumises à l'assemblée :**13. Accueillir, informer, accompagner dans leurs démarches et former les habitant-es dans les Mairies de Quartiers.**

14. Ouvrir les mairies de quartier et les bâtiments sous gestion municipale qui y sont adaptés aux réunions et manifestations des personnes qui en feront la demande.
15. Organiser chaque année un appel à projets participatifs.
16. Reprendre pleinement le contrôle des services publics : pilotage et renégociation des délégations de service public, choix politique de la gestion directe dès que possible.
17. S'engager pour le maintien des services publics dans les quartiers.

2. Chambéry écologique

Il ne s'agit pas seulement de nous adapter au dérèglement climatique, et il n'est pas raisonnable de tout miser sur les progrès technologiques. Nous avons le devoir et la nécessité d'agir tout de suite et dans tous les domaines pour faire évoluer nos habitudes et sauvegarder nos ressources.

Les propositions qui suivent sont complétées par celles qui concernent les compétences communautaires exercées par Grand Chambéry : cf. chapitre « notre projet pour l'agglomération »

2.1. Réduire notre empreinte écologique

18/ La collectivité doit être exemplaire : prenons soin du patrimoine bâti de la ville, notre bien commun !

> Nous rénoverons le patrimoine bâti de la Ville pour réduire notre facture énergétique : 30 M€ de travaux à financer sur 10 ans, avec un retour sur investissement à terme, auxquels s'ajoute le même montant pour la remise à niveau du patrimoine bâti (dont les écoles). Nous approvisionnerons les équipements et bâtiments publics avec des énergies renouvelables. Nous renforcerons et contrôlerons les obligations des bailleurs sociaux.

19/ Avec près de 500.000 repas annuels à Chambéry, la restauration collective est un levier majeur pour une alimentation de qualité !

> Les engagements actuels sont limités à un approvisionnement à 50% bio et à 60% local. Nous visons un approvisionnement 100% bio et local dans les restaurations collectives gérées par la Ville. Nous généraliserons également une alternative végétarienne, pour garantir des repas équilibrés, tout en réduisant les pollutions et le gaspillage de ressource liés à une alimentation trop carnée.

20/ Trop de stationnement ? Pas assez ? Mal réparti, surtout ! Les parkings en ouvrage sont insuffisamment utilisés, alors que les rues peinent à contenir les voitures en stationnement.

> La gestion du stationnement est aujourd'hui déléguée, avec un très faible niveau de contrôle et de suivi des contrats. Nous reprendrons en main l'offre de stationnement avec une gestion rigoureuse, nous la dimensionnerons de façon rationnelle à mesure que les alternatives à la voiture se développent. Nous mettrons, s'il en est encore temps au

printemps 2020, un point d'arrêt à la construction du parking Ravet pour le réorienter sur un projet respectueux des riverains et d'une mobilité durable.

21/ Nous avons besoin d'être accompagnés, conseillé-es, informé-es pour changer nos habitudes.

> Nous développerons des programmes de sensibilisation et de conseil en direction des ménages, des établissements scolaires, des entreprises dans tous les domaines : alimentation, santé, déchets, déplacements, logement, consommation responsable, éducation à l'environnement.

Propositions soumises à l'assemblée :

18. Rénover le patrimoine bâti de la Ville pour réduire notre facture énergétique, approvisionner les équipements et bâtiments publics avec des énergies renouvelables.

19. Une restauration collective 100% bio et local, avec une alternative végétarienne généralisée.

20. Dimensionner l'offre de stationnement en tenant compte du développement des alternatives à la voiture, stopper la construction du parking Ravet si c'est encore possible.

21. Développer les programmes de sensibilisation et de conseil pour changer les habitudes.

2.2. Pour une ville qui respire mieux

22/ Partout où les arbres sont menacés en ville, les habitant-es se mobilisent !

> Les arbres protègent, rafraîchissent, abritent, nous font rêver et nous relient à la nature, mais doivent pour cela être maintenus en bonne santé. Soigner et préserver les arbres en ville, prévoir leur renouvellement sera une priorité, en appliquant réellement la Charte de l'Arbre existante, y compris le barème patrimonial qui établit un coût pour toute destruction d'arbre.

23/ Au sein d'une ville active et dense, nous avons besoin de respirer, de nous reposer, de nous rencontrer.

> Nous prendrons soin, protégerons, développerons les espaces verts de proximité, même les plus modestes ; espaces de respiration, de fraîcheur, de rencontre, de jeux, jardins partagés, vergers. Ils seront entretenus et créés avec les habitant-es.

24/ Réintroduire de la nature en ville

> La nature en ville apporte des îlots de fraîcheur, et la végétalisation permet de stocker du carbone. Nous réintroduirons de la nature en ville et restaurerons des continuités végétales avec de nouveaux parcs, prairies fleuries, jardins familiaux et partagés, vergers publics à accompagner, animer et pérenniser.

25/ Le sol aussi respire !

> Face aux risques d'inondation, limitons au maximum l'imperméabilisation des sols, en rendant obligatoire la reconstruction des éléments paysagers après travaux, en créant des bandes végétalisées, des pieds d'arbres fleuris, des stationnements enherbés et boisés. La qualité des sols joue aussi un rôle essentiel dans le stockage du carbone.

26/ Réduire l'impact humain sur l'environnement, c'est aussi respecter le vivant et refuser des traitements indignes aux animaux.

> Nous renforcerons la protection des espaces naturels sensibles, et veillerons à garantir l'intégrité et le bien-être animal à travers une commission en charge de préserver et de développer l'ensemble du vivant.

Propositions soumises à l'assemblée :

22. Préserver les arbres en ville et prévoir leur renouvellement.

23. Soigner, protéger et développer les espaces verts de proximité.

24. Réintroduire de la nature en ville et revégétaliser les espaces.

25. Limiter l'imperméabilisation des sols.

26. Garantir l'intégrité des espaces naturels et l'intégrité du vivant.

2.3. Sobriété et innovation sociale : soutenir la transition en actes

27/ Nous sommes nombreuses et nombreux à nous investir bénévolement ; le bénévolat est une richesse essentielle.

> Les habitant-es s'impliquent dans des projets collectifs, dans la gestion des biens communs, dans des associations qui travaillent pour l'intérêt général (éducation, solidarité sociale intervention dans les maisons de retraite, bénévolat à la bibliothèque, solidarité internationale, covoiturage). La collectivité peut soutenir et reconnaître leur action, sans se servir du bénévolat pour se dessaisir des services au public.

28/ L'Elef, notre monnaie locale.

> Nous disposons d'une des monnaies locales les plus dynamiques de France (l'Elef) ; faisons-en un outil au service de la relocalisation de l'économie en développant le paiement des services municipaux en Elef.

29/ La publicité doit-elle envahir les espaces publics ?

> La publicité entretient un imaginaire structuré par la consommation, la compétition, et souvent le sexisme ; limitons l'agression publicitaire sur l'espace public en renforçant le règlement local de publicité. Les espaces libérés pourront contribuer à multiplier les panneaux d'expression libre, que nous souhaitons largement réimplanter.

30/ L'innovation n'est pas uniquement technologique ! Nous avons besoin de développer de nouveaux modèles de production et d'organisation.

> Les entreprises de l'économie sociale et solidaire développent des modèles coopératifs et innovants ; soutenons-les par la promotion et par une politique immobilière adaptée.

31/ Achat responsable : pour la Mairie aussi !

> La commande publique est un outil important pour orienter l'économie locale sur des bases vertueuses ; mettons en place des techniques d'achat permettant de valoriser l'économie locale et les producteurs responsables. Retrouvons la maîtrise de nos données et de notre informatique en utilisant prioritairement des logiciels libres et des formats de données respectant les standards ouverts.

32/ L'épargne solidaire.

> Les Français épargnent en moyenne 14% de leurs revenus. Préférons-nous prêter à notre banquier, ou à notre cité ? Nous créerons un organisme pour collecter l'épargne citoyenne

locale et pour l'affecter à des investissements locaux et collectifs, créateurs d'emplois non délocalisables.

Propositions soumises à l'assemblée :

27. Soutenir et reconnaître l'action bénévole des habitant-es, collectifs et associations dans la gestion des biens communs.

28. Développer la diffusion de l'Elef, notre monnaie locale au service de la relocalisation de notre économie.

29. Limiter la présence de la publicité sur l'espace public.

30. Soutenir les initiatives de l'économie sociale et solidaire.

31. Mobiliser la commande publique pour valoriser l'économie locale et responsable.

32. Mobiliser l'épargne citoyenne locale pour les investissements de la collectivité.

3. Chambéry solidaire

Les propositions qui suivent sont complétées par celles qui concernent les compétences communautaires exercées par Grand Chambéry : cf. chapitre « notre projet pour l'agglomération ».

3.1. Un logement pour toutes et tous

33/ Pas assez de logements ? Peut-être, mais aussi trop de logements vacants, et trop de logements mal adaptés !

> La production de logements n'est pas le seul levier pour assurer un toit à chacun et chacune ; nous lutterons en premier lieu contre la vacance des logements, et nous favoriserons la reconversion et la division de bâtiments vides existants pour répondre à la demande de logements.

34/ Réduire le coût du logement, c'est possible !

> Le coût excessif du logement est en grande partie dû à la spéculation foncière, contre laquelle des instruments existent ; nous mettrons en œuvre une stratégie de maîtrise foncière structurée par un Organisme de Foncier Solidaire (OFS). L'OFS permet d'acquérir et de gérer des terrains, bâtis ou non, en vue de réaliser des logements et des équipements collectifs, destinés à la location ou à l'accession à la propriété, à usage d'habitation principale en priorité pour les ménages modestes. En dissociant le foncier du bâti, il permet de baisser les coûts des logements et de stabiliser les prix.

35/ S'engager pour les femmes et les enfants victimes de violences conjugales.

> La conscience collective au sujet des violences faites aux femmes se diffuse, à nous de la faire évoluer au niveau local, en accompagnant les femmes et les enfants victimes des violences conjugales. Cela passera par des solutions de logement, une aide financière aux associations, une réponse commune avec les services de l'Etat.

36/ Interdire les expulsions locatives.

> Les expulsions locatives représentent une violence inacceptable. Nous interdirons les expulsions des logements sociaux gérés par les opérateurs de logement contrôlés par la collectivité. Nous utiliserons le droit de réquisition des logements vacants pour fournir des solutions de relogement d'urgence, et tous les moyens possibles pour interdire les coupures d'eau, de gaz, d'électricité.

37/ L'innovation, c'est aussi dans l'habitat !

> De nouvelles formes de logement émergent, plus solidaires, plus conviviales, avec le partage de logements de grande taille occupés par des personnes âgées, ou l'habitat participatif. Nous promovons et soutiendrons le logement partagé sous toutes ses formes.

Propositions soumises à l'assemblée :

33. Favoriser la reconversion et la division de logements pour adapter l'offre à la demande de logements de petite taille.

34. Dissocier le foncier du bâti à travers un Organisme de Foncier Solidaire.

35. S'engager pour les femmes et les enfants victimes de violences conjugales.

36. S'opposer aux expulsions locatives.

37. Soutenir les initiatives de partage de logements.

3.2. Chambéry sans pauvreté : des dispositifs novateurs

38/ Agir localement contre le chômage de longue durée.

> Des expérimentations de « territoires zéro chômeurs de longue durée » ont fait la preuve de leur efficacité. L'idée est simple : rediriger des crédits venant compenser les pertes d'emploi pour financer des emplois utiles. Nous nous engagerons dans ce dispositif dès que l'Etat en généralisera le principe à de nouveaux territoires. Et, en attendant, nous encouragerons et coordonnerons les initiatives d'insertion par l'économie.

39/ Services publics : et si chacun payait selon ses moyens ?

> La tarification des services publics ne doit pas être un frein à leur accès pour les plus modestes. Nous renforcerons les dispositifs de tarification solidaire, pour faciliter leur usage par la communication et la médiation sociale.

40/ Vers des accès gratuits aux services publics ?

> Quels autres îlots de gratuité pourraient concourir à l'éradication de la pauvreté ? Nous engagerons le débat en cours de mandat sur les conditions d'émergence de la gratuité pour des services publics dépendant de la municipalité (obsèques, culture, sport, restauration collective). Nous porterons le projet de gratuité des premiers mètres cubes d'eau à Grand Chambéry, car « le droit à l'eau potable et à l'assainissement est un droit fondamental,

essentiel à la pleine jouissance de la vie et à l'exercice de tous les droits de l'homme »
(proclamation des Nations Unies du 28 juillet 2010)

41/ Eradiquer la pauvreté, une utopie à notre portée ?

> Le revenu universel est-il un outil efficace dans la lutte contre la pauvreté ? Comment peut-il être expérimenté, mis en place au niveau local ? Nous engagerons le débat au cours du mandat.

Propositions soumises à l'assemblée :

38. Engager Chambéry dès que possible dans une opération « territoires zéro chômeurs de longue durée ».

39. Renforcer les dispositifs de tarification solidaire, en facilitant leur usage par la communication et la médiation sociale.

40. Étudier puis débattre des conditions d'émergence de la gratuité pour les services publics municipaux.

41. Engager une étude et un débat sur l'opportunité et la faisabilité d'un revenu universel local.

3.3. Vivre ensemble

42/ Une société du bien vivre.

> Pour faire émerger les talents, appuyons-nous sur le sport, la culture, les loisirs, l'éducation populaire. A cet effet, nous tiendrons dans la première année du mandat les assises de l'animation de la vie sociale, pour arriver à un projet éducatif d'ensemble pour Chambéry.

43/ Les entreprises, facteur de richesse et d'emploi

> Chambéry et l'agglomération ont trop longtemps privilégié le développement de zones d'activités, sans lien avec la ville et ses habitant-es. Attentifs aux réussites actuelles, nous voulons réinvestir le lien entre entreprises, collectivité et habitant-es en mettant en place les conditions d'animation et de mise en réseau.

44/ Mobilisons l'énergie citoyen-ne!

> Pour réinventer la société de demain, chaque citoyen-ne détient une partie de la réponse et peut devenir un entrepreneur ou une entrepreneuse engagé-e. Lançons un concours d'idées appuyé par la Ville pour faire émerger des initiatives concrètes, sur le modèle des démarches « start-up de territoire ».

45 Le commerce, un lien décisif !

> Les commerces du centre-ville et des quartiers souffrent de la concurrence des zones commerciales. Nous réduirons les avantages accordés aux zones commerciales, et nous stopperons leur extension. Nous investirons dans la promotion des commerces de proximité, au plus près des habitant·es, en poursuivant et en renforçant l'opération Cœur de Ville en cours de définition.

46/ La culture est notre bien commun : soyons-en acteurs autant que spectateurs !

> Nous disposons d'équipements de qualité (Médiathèques, Espace Malraux et autres salles de spectacle, Cité des Arts, Musées...), notre priorité est que chacun et chacune s'y sente pleinement accueilli, que toutes et tous aient accès à la culture. Ces équipements disposent de moyens, mettons-les au service de celles et ceux qui portent des projets de culture populaire profitant à toutes les couches sociales, et favorisant la création culturelle par le plus grand nombre.

47/ Sport : jouons collectif !

> La pratique sportive ne vise pas que la compétition : le sport permet aussi de vivre ensemble, de se découvrir, de se révéler, de donner du temps. Nous donnerons accès à toutes et à tous aux équipements et aux activités. Nous rééquilibrerons les budgets alloués au sport professionnel et au sport populaire en gardant à l'esprit les questions d'égalité femme-homme.

48/ Favoriser des espaces de dialogue.

> Comment éviter un repli communautaire des différentes confessions et favoriser les échanges ? Nous créerons un Conseil des Sages, composé de représentant·es de différentes confessions, mais aussi d'incroyant·es et indifférent·es, qui rendra des avis au Conseil Municipal sur les questions concernant les pratiques de la foi et la cohabitation entre les confessions.

49/ Être solidaires, et apprendre des autres.

> Au-delà de nos territoires de vie, Chambéry est ouverte au Monde. Nous pouvons l'accueillir, le comprendre, au-delà des préjugés. Nous soutiendrons les initiatives d'échanges, de solidarité internationale, et l'éducation au développement, pour mieux comprendre le monde qui nous entoure : co-développement avec Ouahigouya, animations et événements, appui aux réseaux associatifs, accompagnement des classes dans les actions de sensibilisation.

Propositions soumises à l'assemblée :

42. Refonder un projet éducatif pour le territoire en un an à travers les assises de l'animation de la vie sociale.
43. Mettre en réseau les entreprises locales, les collectivités et les populations.
44. Lancer une démarche « start-up de territoire ».
45. Soutenir le commerce de proximité.
46. Accueillir pleinement tous les habitant·es et porteurs de projets dans les équipements culturels.
47. Donner accès à toutes et à tous au sport et à une formation sportive de qualité.
48. Favoriser les espaces de dialogue avec un Conseil des Sages.
49. Développer les actions de solidarité internationale et d'éducation au développement.

3.4. Prendre soin des personnes les plus vulnérables

50/ Zéro morts, zéro blessé sur les routes

> La marche à pied est le mode de déplacement universel. Pour que les enfants, les personnes à mobilité réduite puissent se déplacer en sécurité, apaisons la voirie et aménageons l'espace public. Visons 80% de la voirie communale en zone 30, zone de rencontre ou aire piétonne, et mettons en œuvre un plan de mise en accessibilité des espaces publics.

51/ Des policiers sur le terrain, ou des agents derrière des écrans ?

> La vidéosurveillance mobilise des moyens importants ; nous en ferons une évaluation avant de décider sa poursuite ou de renforcer plutôt les moyens d'une police de proximité intégrant des îlotiers.

52/ Prévention, accès aux soins : Chambéry acteur de la santé publique.

> Nous concluons un nouveau Contrat Local de Santé (CLS) avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), dont l'élaboration sera animée par un Adjoint à la santé et au bien-vivre. Le Contrat Local de Santé portera des engagements en matière de nutrition, de santé mentale, de santé au travail, d'accès aux soins et à la santé, de prévention, et d'actions en matière environnementale.

53/ Ma mutuelle, c'est ma ville !

> L'universalité de l'assurance maladie est de plus en plus mise à mal, et de nombreuses personnes se privent de soins faute de cotiser à une mutuelle complémentaire. Nous proposerons aux habitant-es une mutuelle ouverte à toutes et à tous, sans condition.

54/ Ne laissons plus à l'écart nos aîné-es !

> La prise en charge des personnes âgées dépendantes relève pleinement d'un service public. Nous le prendrons en main pour garantir les conditions d'accueil : revaloriser et accompagner le personnel, et transformer les EHPAD en lieux de vie. Nous pouvons les ouvrir sur l'environnement, la vie du quartier (événements festifs, culturels, sociaux, mémoriels), y domicilier des entreprises sociales et solidaire (services à la personne, commerce équitable...).

55/ Accueillir, accompagner et rencontrer les personnes les plus démunies.

> La rue est un espace de rencontres et de circulation, ce n'est pas un lieu de vie. Nous créerons des lieux d'accueils dans des structures de proximité permettant des rencontres avec les habitant-es, et offrant des ressources pour les personnes en précarité, afin qu'elles soient accueillies, accompagnées.

Propositions soumises à l'assemblée :

50. Apaiser la voirie et la rendre accessible aux personnes à mobilité réduite.

51. Evaluer les effets de la vidéosurveillance.

52. Redéfinir un Contrat Local de Santé.

53. Mettre en place une mutuelle ouverte à toutes et à tous, sans condition.

54. Prendre en main la gestion des Ehpads et les ouvrir sur leur environnement

55. Créer des lieux d'accueil et d'échanges pour les personnes les plus démunies.

3.5. Agir pour l'école et la petite enfance

56/ Renforcer le dialogue avec la communauté éducative.

> L'école est le premier lieu de socialisation, d'apprentissage et de démocratie. Nous bâtirons et animerons des moments de dialogue, intégrant l'ensemble de la communauté éducative (direction, enseignant-es, mais également Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM), animateurs du périscolaire), les parents, les enfants et la Mairie.

57/ Développer et renforcer des accueils périscolaires de qualité.

> L'organisation des temps périscolaires sera repensée, à l'écoute des parents d'élèves et de la communauté éducative. Nous proposerons des études surveillées chaque soir et des temps d'animation à l'ensemble des enfants, en lien avec les associations, clubs, et en intégrant les équipements de proximité (gymnase, cité des arts...). Nous remettrons en place la gratuité des temps périscolaires

58/ Investir pour l'école publique est vital.

> Nous investirons pour l'avenir de nos enfants, en assurant l'entretien et la rénovation des bâtiments, en maintenant les écoles de proximité (pas de fusion d'écoles), en accordant les crédits nécessaires pour l'équipement et les fournitures pédagogiques, les projets des écoles, l'accompagnement et l'encadrement des élèves : rétablissons un poste à temps plein d'ATSEM par classe, et un concierge par groupe scolaire. En première analyse, un budget annuel de 1 M€ est à mobiliser pour l'école.

59/ Soutenir les professionnels de la petite enfance

> Les métiers de la petite enfance sont insuffisamment valorisés, alors même qu'ils sont essentiels pour le développement des enfants et leur ouverture au monde. Nous revaloriserons ces métiers : rémunération, formation, reconnaissance.

Propositions soumises à l'assemblée :

56. Renforcer le dialogue avec la communauté éducative.

57. Développer et renforcer des accueils périscolaires de qualité, gratuits et accessibles à toutes et à tous.

58. Investir dans l'école en donnant les moyens humains, matériels et financiers nécessaires au bon fonctionnement et au maintien des 35 écoles de la ville.

59. Revaloriser les métiers de la petite enfance.

4. Grand Chambéry : notre projet pour l'agglomération

Le projet pour l'agglomération complète le projet municipal : de nombreuses compétences sont exercées à l'échelle communautaire. Voici les principaux chantiers que nous engagerons.

4.1. Habitat, urbanisme, développement économique

60/ Isoler son logement, c'est gagner en confort, contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique, et faire des économies. Mais qui a réellement les moyens d'investir ?

> Nous réduirons massivement nos consommations d'énergie en soutenant l'isolation thermique des logements, en priorité pour les ménages modestes ou précaires. Des fonds provenant de l'Etat sont mobilisables, nous pouvons structurer un réseau de conseil et d'artisans pour intervenir de façon efficace et juste.

61/ Promouvoir et diffuser le logement social

> Les objectifs de promotion et de diffusion du logement social doivent être atteints et dépassés. Le Plan Local de l'Habitat intégré au Plan Local d'Urbanisme en fixe les orientations, mais sans fixer d'engagements pour la planification. Nous accélérerons sa mise en œuvre pour atteindre les objectifs fixés avant 2030. Nous garantirons la transparence des attributions des logements.

62/ L'urbanisation grignote les espaces naturels, qui ont besoin de continuité pour que les espèces et les milieux puissent échanger. Les continuités écologiques sont aujourd'hui mal identifiées et insuffisamment préservées dans notre agglomération.

> Nous préserverons et régènerons ces continuités :

- Trame verte pour la continuité et la protection des espaces naturels.
- Trame bleue pour la continuité des cours d'eau et des zones humides, la préservation de la ressource en eau.
- Trame brune pour la préservation de la qualité des sols.
- Trame noire pour la limitation de la pollution lumineuse nocturne.

63/ Les zones commerciales et les zones d'activités consomment et banalisent des espaces naturels, pour quelle valeur ajoutée ?

> Les politiques d'urbanisme en cours cherchent à densifier l'habitat, mais pas les secteurs consacrés à l'emploi ou aux commerces de périphérie. Nous stopperons l'extension physique des zones commerciales, nous anticiperons leur reconversion, et nous refonderons les zones d'activités pour les densifier.

64/ Le nouveau Plan Local d'Urbanisme s'apprête à ouvrir à l'urbanisation des secteurs qui ne sont accessibles en pratique qu'en voiture. Où est la cohérence avec la maîtrise de l'artificialisation, avec une politique de mobilité responsable ?

> Nous lutterons contre l'artificialisation et les atteintes aux espaces verts et agricoles, en conditionnant toute nouvelle construction à une desserte de bon niveau à pied, à vélo et en bus, pour tous les besoins de la vie quotidienne. Objectif : aucune nouvelle construction sur des espaces verts non privatifs, agricoles ou naturels !

65/ Le débat qui a émergé, trop tardivement, à l'occasion des enquêtes publiques du Plan Local d'Urbanisme et du Schéma de Cohérence Territoriale, a mis en évidence que la densification des espaces urbains n'avait rien d'évident pour les habitant-es. Est-elle encore supportable ?

> Nous questionnerons l'équilibre entre densité et espaces de respiration, entre espaces verts et espaces de circulation, en adaptant les documents d'urbanisme aux enjeux de la transition (Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Local d'Urbanisme). Les débats vifs qui ont eu lieu mettent en évidence l'appétit des populations pour participer à la fabrique de la ville : nous veillerons à rendre les documents d'urbanisme plus accessibles au grand public, et nous organiserons des ateliers permanents d'urbanisme pour faciliter cette appropriation et ce travail collectif.

66/ Si les terres agricoles disparaissent en bordure de nos villes, ce n'est pas une fatalité ! Des outils existent, où est la volonté ?

> Nous avons la volonté, et nous préserverons les terres agricoles par la mise en place de périmètres de protection des espaces naturels et agricoles dans les documents d'urbanisme.

67/ Notre environnement se prête à des productions agricoles de qualité, alors que nous importons la quasi-totalité de notre alimentation !

> Nous soutiendrons et stimulerons l'installation d'exploitations agricoles en agissant sur leurs débouchés et leurs fonciers. Nous contribuerons, par les marchés publics et une politique foncière et immobilière, à structurer des filières agricoles garantissant le revenu des agriculteurs et des agricultrices, des produits sains de qualité et le respect des milieux.

Nous définirons et mettrons en œuvre un Projet Alimentaire Territorial associant tous les acteurs.

68/ Quelle destination touristique voulons-nous devenir ? Quel tourisme voulons-nous promouvoir ?

> Nous chercherons à développer un tourisme de proximité et respectueux de l'environnement, qui nous permettra également de mieux connaître et re-découvrir notre patrimoine, que nous mettrons en valeur. Nous ferons de Chambéry une ville accueillante pour les jeunes en favorisant la création d'hébergements dédiés pour les classes de découverte, camps, jeunes adultes autonomes, groupes... et en renforçant l'offre culturelle, d'éducation populaire et sportive. Nous ferons de Chambéry une ville étape sur la route des sports d'hiver en contribuant au transfert modal des touristes hivernaux de la voiture sur le train, en leur offrant une alternative aux bouchons autoroutiers. Nous développerons une offre touristique structurée, de découverte sportive, culturelle, environnementale, ethnologique, sociale, professionnelle en partenariat renforcé avec les deux Parcs Naturels Régionaux, le Géopark, le patrimoine savoyard de la capitale historique de la Maison de Savoie.

Propositions soumises à l'assemblée :

- 60. Soutenir l'isolation thermique des logements, en priorité pour les ménages modestes.**
- 61. Accélérer le programme de réalisation et de diffusion du logement social.**
- 62. Mener une politique de la nature et de la biodiversité en ville ambitieuse à l'échelle de l'agglomération avec une régénération des continuités écologiques et un programme de protection et de plantation d'arbres.**
- 63. Stopper l'extension physique des zones commerciales et des zones d'activités.**
- 64. Aucune nouvelle construction sur des espaces verts, agricoles ou naturels, pas de construction sans desserte de bonne qualité.**
- 65. Réviser les documents d'urbanisme pour des projets plus équilibrés et mieux concertés.**
- 66. Préserver les terres agricoles.**
- 67. Soutenir l'activité agricole avec un Projet Alimentaire Territorial pour 2030.**
- 68. Développer un tourisme de proximité et respectueux de l'environnement.**

4.2. Transports et déplacements

Ces propositions complètent celles concernant le stationnement et l'apaisement de la voirie, qui concernent la Ville de Chambéry en pleine compétence.

69/ Dix ans de politique cyclable soutenue, c'est trois fois plus de déplacements à vélo !

> Tous les déplacements ne peuvent pas être réalisés à vélo, mais la pratique est limitée par le risque d'accident. Les priorités d'aménagement sont identifiées, mais les moyens consacrés ne sont pas à la hauteur. Nous mettrons en œuvre le schéma directeur cyclable : 20 M€ sur 10 ans.

70/ Des bus prioritaires, ce sont des transports plus rapides, plus réguliers, plus efficaces !

> Nous rendrons les bus prioritaires sur les grands axes en relançant la construction de voies réservées et le développement des priorités aux feux : 10 M€ de travaux sur 6 ans seront nécessaires pour y parvenir.

71/ L'offre de service du réseau de bus ne s'est pas étoffée depuis près de 10 ans. La dernière modification importante a renforcé des lignes fortes, mais au détriment de la desserte de proximité.

> Nous développerons et améliorerons la desserte du réseau de bus dans tous les quartiers et toutes les communes (par exemple le Biollay, les Hauts de Chambéry, Bissy, Cognin, Bassens, St-Baldoph, qui ont souffert des récentes évolutions) ; ce travail sera basé sur le savoir et le vécu des habitant-es et des usagers, ainsi que sur la réalisation d'une enquête ménages déplacements (la dernière date de 2007, et aurait dû être réactualisée depuis 2 ans). Parmi ses objectifs : assurer le bon fonctionnement des échanges entre lignes en centre-ville, amélioration de la desserte des communes des Bauges, amélioration du transport des personnes à mobilité réduite. 3 M€/an sont en première analyse nécessaires pour obtenir un bon niveau de desserte.

72/ Comment garantir à toutes et à tous le droit aux transports ?

> La tarification solidaire n'est pas suffisante pour effacer complètement le non-recours aux droits, et les tarifs de plus en plus élevés dans les transports creusent les inégalités. La gratuité est en pratique la seule solution d'accès pour toutes et tous au réseau de bus, mais demande de repenser le financement des transports ; mettons en place sans délai une gratuité partielle (de l'ordre de 2 M€/an, à définir parmi le week-end, le mercredi, et/ ou une gratuité pour les plus bas revenus), puis la gratuité totale du réseau de bus (4,5 M€/an supplémentaires) comme objectif de mi-mandat.

73/ Accompagner la diversité des usages de la voiture

> La voiture restera longtemps un outil de déplacement nécessaire, mais nous avons beaucoup à faire pour rendre son usage plus efficace : le développement du covoiturage (plusieurs dans une voiture) permet d'éviter des circulations inutiles, et l'autopartage (une voiture à plusieurs) est un outil essentiel pour diminuer le nombre de voitures en circulation. Notre projet est de progressivement généraliser ces nouveaux usages.

74/ Au-delà de Grand Chambéry

> La question des transports ne s'arrête pas aux frontières de l'agglomération. Nous travaillerons de façon constructive à des partenariats et des rapprochements avec toutes les collectivités voisines (dont Grand Lac, Le Bourget-du-Lac, l'Avant-Pays-Savoyard, Cœur de Savoie...).

Propositions soumises à l'assemblée :

69. Mettre en œuvre les aménagements cyclables prévus au schéma directeur en moins de 10 ans.

70. Relancer la priorisation des bus sur des voies réservées.

71. Développer la desserte bus dans les quartiers et les communes, en y associant les habitant-es.

72. Mettre en place la gratuité partielle des transports (week-end, mercredi, et/ ou pour les plus bas revenus), puis une gratuité totale du réseau de bus.

73. Développer le covoiturage et l'auto-partage

74. Œuvrer à la coopération et au rapprochement avec les collectivités voisines en matière de transports.

4.3. Déchets

75/ Nos poubelles noires ont de la valeur, mais nous dépensons de l'énergie et des moyens importants pour les collecter et les traiter.

> La réglementation nous obligera d'ici 2023 à proposer une solution de gestion adaptée aux biodéchets. Généraliser le compostage permettra de limiter au maximum la collecte de déchets, et de faciliter leur valorisation. Nous évaluerons avec les territoires voisins le potentiel de production d'énergie par méthanisation (production de biogaz à partir de déchets organiques).

76/ Les objets que nous n'utilisons plus ou que nous croyons usagés ont également de la valeur. Des tonnes d'objets partent en enfouissement ou en incinération, alors qu'ils pourraient être remis en circulation !

> Nous soutiendrons les ateliers de réparation (Emmaüs, Trialp, recycleries), et nous stimulerons les filières de réemploi : les déchets des uns peuvent être des ressources pour d'autres, et créer de la valeur pour les entreprises locales.

77/ Le principe pollueur-payeur a été expérimenté dans plusieurs pays et dans plusieurs villes françaises, mais demande de repenser le financement des déchets.

> Nous mettrons au débat public la tarification incitative (supposant une modification du financement de la collecte des ordures ménagères) par la mise en place d'une redevance d'enlèvement des ordures ménagères selon le volume ou le poids de déchets produits par chacun.

Propositions soumises à l'assemblée :

75/ Généraliser le compostage pour limiter au maximum la collecte de déchets, évaluer avec les territoires voisins le potentiel de production d'énergie par méthanisation.

76/ Soutenir les ateliers de réparation et les filières de réemploi.

77/ Mettre au débat public la tarification incitative de l'enlèvement des déchets.

5. Des moyens au service d'un projet

1/ Budgets contraints, chacun pour soi ?

> Les budgets des communes et des agglomérations sont de plus en plus contraints, avec des limites introduites par l'Etat en matière fiscale et de maîtrise des dépenses. Dans ce contexte, choisissons une solidarité entre communes, et pas le chacun pour soi ! Nous engagerons un débat sur la vocation communale ou communautaire des grands équipements, des compétences sociales et culturelles, sur la mutualisation de services, et sur une plus grande solidarité financière entre les communes.

2/ Quels leviers financiers ?

> Nous mobiliserons de façon responsable les différents leviers financiers pour mener à bien le projet municipal et le projet d'agglomération.

- Efficacité et sobriété de la dépense : nous réalignerons les dépenses sur la transformation écologique, la coopération, la solidarité, avec des projets de terrain au service des populations.
- Solidarité fiscale : à l'échelle de l'agglomération, un débat sera lancé sur l'équilibre à atteindre entre contributions et services au public.
- Endettement responsable : la dette n'est pas mauvaise en soi, elle ne constitue pas toujours une menace pour l'avenir. Nous pouvons recourir à l'emprunt pour financer des projets qui présentent un retour sur investissement économique tangible, pour la collectivité ou pour la population.